

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Référence Réglementaire : Code du travail R 4224-15

Objectifs :

- Être capable d'intervenir efficacement devant un accident dans le cadre d'une activité professionnelle
- Être capable d'identifier les situations dangereuses et les personnes exposées, afin de proposer des mesures de prévention ou de protection. Et ce, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention

Contenu :

1er jour

- Présentation du groupe et des objectifs
- Le rôle du sauveteur secouriste au travail
- Notions de base en matière de prévention des risques professionnels
- La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement
- Actions :
 - Protéger
 - Examiner
 - Faire alerter/Alerter
 - Secourir

2ème jour

- Suite et fin des actions « secourir »
- Évaluation des stagiaires sur leur mise en pratique de cas d'accident simulés en lien avec leur activité.
- Bilan de formation et remise des avis de fin de stage individuels par la formatrice

Modalités pédagogiques : formation en groupe de 4 à 10 stagiaires maximum avec alternance d'apports théoriques et pratique (mannequins, défibrillateur, divers matériel pour la réalisation des simulations) – remise du livret INRS

Validation : Les acquis seront évalués lors de la mise en pratique sur des cas concrets d'accidents simulés - Attestation de fin de formation

Formateur : Mme ROUSSEL Aurélie, titulaire du certificat de formatrice SST

Contact : Aurélie ROUSSEL – aurelie@cap-formations.com

Aucun
prérequis - Tout
public adulte

Durée : 14 heures
sur 2 jours

Tarif : 336€ HT
(éligible au financement
de la formation
professionnelle)